

À 19h00, une courte représentation du projet a été présentée par monsieur Loïc Chartier, de Boivin Énergies, afin d'expliquer brièvement le projet.

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE**

PROCÈS-VERBAL d'une **séance spéciale dûment convoquée** de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **19 mars 2026** à dix-neuf heures vingt à laquelle session sont présents :

M. Robert Blackburn,	maire	
Mme Sophie Desportes,	conseillère,	district no 1
M. Simon Tremblay,	conseiller,	district no 2
M. Nicolas Riverin Turcotte,	conseiller,	district no 3
M. Simon Jarold Dufour,	conseiller,	district no 4
Mme Laurie Maurais,	conseillère,	district no 5
M. Charles Parent,	conseiller,	district no 6

ASSISTE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE SPÉCIALE :-

M. Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE, CONSTATATION DU QUORUM :

Monsieur le maire Robert Blackburn préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION :

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Johanne Larouche, secrétaire, qui atteste avoir signifié l'avis de convocation de la présente **séance spéciale**, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2026-049

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Laurie Maurais

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Simon Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

- 1.- Ouverture de la séance spéciale et constatation du quorum
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Présentation du projet :
 - 3.1 Projet de centrale photovoltaïque au sol – appui de principe
 - 3.2 Projet Énergie Solaire, localisation et conformité
- 4.- Période de question
- 5.- Levée de la séance

3.- PRÉSENTATION DU PROJET :

3.1 Projet de centrale photovoltaïque au sol – appui de principe

C-2026-050

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec a lancé un appel d'offres visant l'acquisition d'électricité produite à partir de sources solaires photovoltaïques dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2025-01;

CONSIDÉRANT QU' un projet de centrale photovoltaïque au sol est envisagé sur un terrain situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Fulgence (lot 6 089 069), lequel est administré par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans une démarche de développement de l'énergie renouvelable, de valorisation du territoire et de contribution à la transition énergétique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'ajoute aux intentions de projets du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, notamment celui de la filière éolienne Nutinamu-Chauvin;

CONSIDÉRANT QUE la vision stratégique de la MRC soit d'assurer la mise en valeur du territoire en favorisant une utilisation réfléchie et durable de ses ressources exceptionnelles au profit des générations futures;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet, Boivin Énergies, filiale du Groupe Alfred Boivin, possède une expertise en développement, construction et exploitation d'infrastructures énergétiques et industrielles au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.2.3 – Appui du milieu local pour les projets au sol du document d'appel d'offres 2025-01 d'Hydro-Québec prévoit que l'appui du milieu local peut prendre la forme d'un appui de principe, lorsque l'ensemble des modalités finales du projet n'est pas encore convenu;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Simon Jarold Dufour

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence appuie de principe, le projet de centrale photovoltaïque au sol proposé par Boivin Énergie sur un terrain situé sur son territoire;

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence appuie l'entente de participation financière avec la MRC du Fjord-du-Saguenay;

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence s'engage à la poursuite de l'analyse de cohabitation du projet dans son portefeuille de projets structurants et d'actifs stratégiques afin d'assurer d'une prise de décision éclairée;

QUE cet appui de principe signifie que la Municipalité :

- Reconnaît la pertinence générale du projet au regard des orientations de développement durable et énergétique;
- N'émet aucune objection de principe à l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site visé, sous réserve des processus réglementaires applicables;

IL EST ENTENDU QUE :

- Le présent appui n'engage pas financièrement la Municipalité;
- Toute réalisation éventuelle du projet demeurera assujettie aux autorisations réglementaires, environnementales et municipales requises, ainsi qu'à l'adoption d'une résolution finale, le cas échéant;

ET QUE la Municipalité reconnaît que cet appui de principe est émis aux fins de dépôt du projet dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec et qu'il pourra être remplacé ultérieurement, si requis, par une résolution formelle d'appui conforme aux exigences de l'appel d'offres.

VOTE :

Madame Sophie Desportes :	Appui pour l'électricité, revalorisation du site
Monsieur Simon Tremblay :	Appui pour rentabilité
Monsieur Nicolas Riverin Turcotte :	Appui pour diversifier les revenus
Monsieur Simon Jarold Dufour :	Appui belle opportunité à la municipalité - redevances
Madame Laurie Maurais :	Juste valeur du terrain/belle opportunité
Monsieur Charles Parent :	Appui pour toutes les raisons

3.2 Projet Énergie Solaire, localisation et conformité

C-2026-051

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Alfred Boivin, dans le cadre du *Projet Énergie Solaire* doit démontrer la conformité du site avec les lois et règlements applicables en matière d'aménagement et d'urbanisme, particulièrement visant le zonage, le lotissement, les permis et certificats, les plans d'implantation et d'intégration architecturale et tout autre règlement pertinents adoptés en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Simon Jarold Dufour

APPUYÉ PAR madame la conseillère Laurie Maurais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence considère le projet conforme et selon la réglementation existante où sera située la centrale photovoltaïque (lot 6 089 069) afin de permettre la réalisation du projet.

4.- PÉRIODE DE QUESTION :-

Monsieur Charles Larouche, 4 rue Larouche :

- Demande si le conseil a déjà eu une réflexion sur les redevances.

Monsieur le maire répond que oui, ils ont une idée mais que c'est toujours à négocier.

Monsieur Loïc Chartier, de Boivin Énergies, ajoute que c'est entre 5 000 \$ et 7 000 \$ du mégawatts produit.

5.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2026-052

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Charles Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de l'assemblée à 19h36.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Robert Blackburn, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JT/jl